



Le Recteur de l'Académie

à

- Messieurs les Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale du Nord et du Pas-de-Calais,
- Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale du 1er degré,
- Monsieur le Directeur de l'IUFM Nord/Pas de Calais,
- Mesdames et Messieurs les Directeurs des Écoles primaires publiques.

Rectorat

Lille, le 16 mai 2013

Département
des Examens et Concours
DEC 3.1

Objet : Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (**CAFIPEMF**).

Références : - Décret du n° 85-88 du 22 janvier 1985 modifié par le décret n° 91-38 du 14 janvier 1991.
- Arrêté du 29 octobre 2001.
- B.O. n° 24 du 13 juin 2002.

Une session du **Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur** est ouverte au titre de l'**année 2014**.

L'examen du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur est ouvert aux instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires justifiant d'au moins cinq années de services effectifs d'enseignement en tant que titulaire.

Le dossier d'inscription est à réclamer par écrit au Département des Examens et Concours du Rectorat - DEC 3.1 – à partir du **lundi 3 juin** jusqu'au **vendredi 5 juillet 2013 inclus**.

Ce dossier, rempli et signé par le candidat, sera :

- soit déposé au Département des Examens et Concours du Rectorat pour le **5 juillet 2013** à 17H au plus tard, à l'adresse suivante : 44 rue Roger Salengro à HELLEMMES (bureau DEC 3-1)
- soit confié aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe soit oblitérée au plus tard le **5 juillet 2013** à minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse postale suivante :

RECTORAT – Bureau DEC 3-1
20 rue Saint-Jacques
B.P. 709
59033 LILLE CEDEX

J'attacherais du prix à ce qu'une diffusion aussi large que possible soit assurée à la présente circulaire auprès du personnel placé sous votre autorité.

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'Académie
Par délégation, le chef du Département
des Examens et Concours

François-Xavier MICHAU